



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rectorat de Grenoble
Division des personnels enseignants**

Réf N° 2025-781
Affaire suivie par :
Rose-Marie LIMA
Tél. : 04 76 74 70 95
Mél : ce.dpestagiaires@ac-grenoble.fr

Grenoble, le 25 août 2025,

Le recteur de l'académie

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

à

Madame et messieurs les inspecteurs d'académie -
directeurs académiques des services de l'éducation
nationale.

Objet : Stage d'observation et de pratique accompagnée des étudiants en 1^{ère} année du Master MEEF Premier degré.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un parcours progressif de professionnalisation des futurs professeurs des écoles, l'INSPÉ de l'académie de Grenoble prévoit, en partenariat avec l'académie, deux stages d'observation et de pratique accompagnée en première année de master. Ces stages s'inscrivent dans une double dynamique de professionnalisation et de développement de l'analyse réflexive. Ils participent à l'acquisition progressive des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation du référentiel paru au JO n°165 du 24 juillet 2020.

La gestion de l'organisation de ces stages d'observation et de pratique accompagnée revient aux services académiques, en lien avec l'INSPÉ. Comme les années précédentes, compte tenu du nombre important d'étudiants inscrits en M1, les étudiants seront affectés, en général, par binômes.

L'objet de ce courrier est de vous informer précisément des modalités d'organisation de ces stages et de leur calendrier.

Les phases d'observation et de pratique accompagnée :

Les deux stages en M1 MEEF 1^{er} degré, sont organisés de la manière suivante :

Le stage court se déroule au semestre 1 : stage d'observation groupé de 2 fois 2 jours en élémentaire ou en maternelle ;

Le stage long débute au semestre 1 et se poursuit au semestre 2 : stage d'observation en maternelle (si stage court en élémentaire) ou en élémentaire (si stage court en maternelle), groupé sur 2 fois 2 jours au semestre 1 puis filé sur 20 jours au semestre 2 (2 jours par semaine).

Deux cohortes sont prévues pour Grenoble, une cohorte pour Valence, une cohorte pour Chambéry et une cohorte pour Annecy. Les semaines de stage sont les mêmes pour les deux cohortes. Les jours d'accueil sont précisés dans les tableaux ci-dessous.

Au premier semestre, les journées de stage consistent essentiellement en l'observation des pratiques d'enseignement. Au deuxième semestre, les journées de stage consistent en une réelle pratique accompagnée d'enseignement.

Cas particulier des M1 MEEF AED en préprofessionnalisation (AED prépro)

Ces étudiants doivent effectuer un stage d'observation au cours de l'année, dans un cycle autre que leur support de classe AED.

Le contrat d'AED prépro tient lieu de stage long et ne nécessite pas la signature d'une convention. En complément, les étudiants AED prépro doivent effectuer un stage court d'observation selon le même calendrier et les mêmes modalités que l'ensemble des étudiants. Ce stage court donne lieu à la signature d'une convention.

	Grenoble Cohorte 1 Annecy Valence	Grenoble Cohorte 2 Chambéry
Stage court	Lundi 17 novembre 2025 Mardi 18 novembre 2025 Lundi 24 novembre 2025 Mardi 25 novembre 2025	Jeudi 20 novembre 2025 Vendredi 21 novembre 2025 Jeudi 27 novembre 2025 Vendredi 28 novembre 2025
Stage long	Jeudi 20 novembre 2025 Vendredi 21 novembre 2025 Jeudi 27 novembre 2025 Vendredi 28 novembre 2025 Jeudi 15 janvier 2026 Vendredi 16 janvier 2026 Jeudi 22 janvier 2026 Vendredi 23 janvier 2026 Jeudi 5 février 2026 Vendredi 6 février 2026 Jeudi 26 février 2026 Vendredi 27 février 2026 Jeudi 5 mars 2026 Vendredi 6 mars 2026 Jeudi 12 mars 2026 Vendredi 13 mars 2026 Jeudi 19 mars 2026 Vendredi 20 mars 2026 Jeudi 26 mars 2026 Vendredi 27 mars 2026 Vendredi 3 avril 2026 Jeudi 23 avril 2026 Vendredi 24 avril 2026 Jeudi 30 avril 2026	Lundi 17 novembre 2025 Mardi 18 novembre 2025 Lundi 24 novembre 2025 Mardi 25 novembre 2025 Lundi 12 janvier 2026 Mardi 13 janvier 2026 Lundi 19 janvier 2026 Mardi 20 janvier 2026 Lundi 2 février 2026 Mardi 3 février 2026 Lundi 23 février 2026 Mardi 24 février 2026 Lundi 2 mars 2026 Mardi 3 mars 2026 Lundi 9 mars 2026 Mardi 10 mars 2026 Lundi 16 mars 2026 Mardi 17 mars 2026 Lundi 23 mars 2026 Mardi 24 mars 2026 Lundi 30 mars 2026 Mardi 31 mars 2026 Lundi 20 avril 2026 Mardi 21 avril 2026

Le développement des compétences de l'étudiant stagiaire

Ces stages doivent participer à l'acquisition progressive des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation du référentiel paru au BO n° 30 du 25 juillet 2013.

L'étudiant stagiaire devra notamment acquérir des compétences en matière de conception, de mise en œuvre des situations d'enseignement et d'apprentissage, d'évaluation des acquisitions et de mesure des progrès des élèves. Il devra par ailleurs participer à des dispositifs d'aide ou d'accompagnement des élèves, ainsi qu'aux concertations des maîtres.

La situation professionnelle proposée au stagiaire devra ainsi privilégier l'étude et la pratique des conditions d'apprentissage des élèves, en intégrant la prise en compte de leur diversité et, autant que possible, l'usage du numérique.

L'accompagnement de l'étudiant stagiaire

Le stagiaire bénéficie d'un maître d'accueil dans l'école dans laquelle il effectue son stage. Celui-ci l'accompagne notamment dans la pratique de classe, dans la prise en charge de dispositifs d'accueil ou d'accompagnement des

élèves et dans la mise en œuvre de projets.

Un cahier des charges (annexe), élaboré à destination du maître d'accueil, précise ses missions ainsi que son rôle dans l'évaluation du stagiaire et dans le contrôle de son assiduité, en lien avec l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de la circonscription. Dans le cas des étudiants AED en préprofessionnalisation, le tuteur contribue à l'évaluation du stagiaire, en lien avec l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de la circonscription.

L'inspecteur de l'éducation nationale adjoint à l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale et le responsable des stages de l'antenne de l'INSPÉ, en coordination avec le responsable académique des stages, seront chargés du suivi des stages.

Les inspecteurs de l'éducation nationale en charge de circonscription seront les interlocuteurs privilégiés des maîtres d'accueil et des directeurs d'école.

Je vous remercie de votre investissement dans l'accueil et l'accompagnement des étudiants en Master 1 MEEF – premier degré et de l'attention particulière que vous saurez porter à la formation de nos enseignants de demain.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

**Pour le recteur et par délégation
La secrétaire générale adjointe
Directrice des ressources humaines**

**Signée le 25/08/2025 par Mme Céline Blanchard,
Secrétaire générale adjointe,
Directrice des ressources humaines**

Conforme à l'original, disponible sur demande

Pièce-jointe :

Annexe : Cahier des charges maître d'accueil M1 MEEF – premier degré